



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# Association ENERGIE JEUNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023  
Association ENERGIE JEUNES  
12 Rue de Lord Byron - 75008 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## Association ENERGIE JEUNES

12 Rue de Lord Byron - 75008 PARIS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

À l'Assemblée Générale de l'association ENERGIE JEUNES,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENERGIE JEUNES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note de l'annexe « autres informations », sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 novembre 2023

KPMG SA

Date : 2023.11.29  
16:40:17 +01'00'

Géraldine Roosen

Commissaire aux comptes


**Bilan passif**

	au 30/06/2023	au 30/06/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<b>Réserves pour projets de l'entité</b>	214 037	214 037
Report à nouveau	287 475	240 016
Excédent ou déficit de l'exercice	-60 816	47 459
Situation nette (sous-total)	440 696	501 512
Total I	440 696	501 512
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 452	180 254
Dettes fiscales et sociales	221 814	195 366
Autres dettes	122	
Produits constatés d'avance	396 965	446 862
Total IV	718 352	822 482
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 159 048</b>	<b>1 323 994</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	718 352
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

**Bilan actif**

	<b>Brut</b>	<b>Amortissement Dépréciation</b>	<b>Net au 30/06/2023</b>	<b>Net au 30/06/2022</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
<b>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</b>	135 288	57 722	77 566	139 105
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	83 094		83 094	
Immobilisations corporelles				
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	291 326	113 121	178 205	82 597
Immobilisations financières				
<b>Autres immobilisations financières</b>	28 116		28 116	15 910
Total I	537 823	170 843	366 980	237 611
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	2 488		2 488	100
Créances				
<b>Créances usagers et comptes rattachés</b>	425 569		425 569	398 329
<b>Autres créances</b>	214 608		214 608	9 318
Autres postes de l'actif circulant				
<b>Disponibilités</b>	99 709		99 709	646 475
<b>Charges constatés d'avance</b>	49 695		49 695	32 160
Total II	792 068		792 068	1 086 383
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 329 891</b>	<b>170 843</b>	<b>1 159 048</b>	<b>1 323 994</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				



## Compte de fonctionnement

	Exercice N 30/06/2023	Exercice N-1 30/06/2022
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-29 918</b>	<b>44 018</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 104	3 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		2 311
Total V	1 104	5 311
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	31 884	1 679
Total VI	31 884	1 679
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-30 780</b>	<b>3 632</b>
Impôts sur les bénéfices (VIII)	119	191
Total des produits (I+III+V)	2 402 003	2 260 786
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 462 819	2 213 327
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-60 816</b>	<b>47 459</b>



## Compte de fonctionnement

	Exercice N 30/06/2023	Exercice N-1 30/06/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et de services		
<b>Ventes de prestations de services</b>		610
Produits de tiers financeurs		
<b>Concours publics et subventions d'exploitation</b>	326 924	279 337
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	1 986 133	1 965 509
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	4 077	1 408
Utilisation des fonds dédiés		7 500
Autres produits	83 269	314
<b>Total I</b>	<b>2 400 403</b>	<b>2 254 678</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	838 834	754 712
Impôts, taxes et versements assimilés	82 118	63 533
Salaires et traitements	1 096 234	1 018 379
Charges sociales	321 468	301 315
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	72 303	62 705
Autres charges	19 859	10 812
<b>Total II</b>	<b>2 430 816</b>	<b>2 211 457</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-30 413</b>	<b>43 221</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	495	797
<b>Total III</b>	<b>495</b>	<b>797</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>495</b>	<b>797</b>



## Contributions volontaires

### Contributions volontaires

	Exercice N 30/06/2023	Exercice N-1 30/06/2022
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	5 308 199	6 026 789
Prestations en nature		
Bénévolat	24 742	18 319
Total	5 332 941	6 045 108
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	5 332 941	6 045 108
Total	5 332 941	6 045 108



## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ENERGIE JEUNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 1 159 048 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 60 816 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12 octobre 2023 par le conseil d'administration de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

#### Objet de L'association

L'association dite Energie Jeunes fondée le 30 janvier 2009 a pour objet la conception et la réalisation bénévoles d'actions éducatives dans les établissements scolaires au service de la réussite scolaire pour tous, en priorité dans les quartiers peu favorisés.

Ces actions éducatives reposent notamment sur:

des programmes pédagogiques destinés à renforcer la persévérance scolaire chez les élèves, le témoignage de professionnels sur leur expérience et leur activité, leur connaissance des métiers et des parcours.

Energie Jeunes comporte 13 délégations nationales : 11 en métropole et 2 dans les DOM TOM. Avec ses 28 salariés et 630 volontaires (bénévoles, mécénats de compétences et jeunes en service civique), Energie Jeunes intervient dans 744 établissements scolaires et accompagne 127 300 élèves.

#### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.



## *Règles et méthodes comptables*

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## *Faits caractéristiques*

### Autres éléments significatifs

#### Faits caractéristiques

Une année d'activité marquée par un retour à la normale dans le déploiement du programme Energie Jeunes dans les établissements scolaires avec une percée confirmée dans les écoles primaires.

Activité déployée en 2022/2023 :

- 127 300 élèves formés dans 5 092 classes, soit un nombre de bénéficiaires en augmentation de 9 %
- 744 établissements scolaires partenaires
- 630 volontaires formés et engagés

#### Nouvelle signature

Nos programmes évoluent tous les ans et l'année 2022-2023 n'a pas fait exception. Tout d'abord, en accord avec la nouvelle signature "on va tous aimer apprendre", Ma Réussite au Collège devient "Aimer apprendre au Collège". Des améliorations de forme et de fond ont aussi été apportées au programme pour encore mieux servir notre objectif d'aider tous les élèves à aimer apprendre.

#### Nouveautés programmes

##### CM2

Une étude d'impact à petite échelle (286 élèves) a été conduite en Ile-de-France et en Auvergne Rhône-Alpes. Les programmes expérimentaux et de contrôle abordaient les thèmes de la transition école-collège, de la capacité à progresser, des bonnes habitudes de travail et de la métacognition. La nouveauté résidait dans la façon d'aborder la discussion autour de la transition école collège. Dans le programme expérimental, la discussion porte sur des attributions causales externes pour expliquer des difficultés. Il est mis en avant des circonstances extérieures à soi et liées aux situations d'apprentissage, plutôt qu'à des causes personnelles comme un manque de capacités. Afin de rassurer les élèves, l'apprentissage au collège était comparé à l'apprentissage du vélo pour que les élèves réalisent que les difficultés sont normales et font toujours partie de l'apprentissage.

Deux épisodes par an de 55 minutes, animés selon les mêmes modalités que « Aimer Apprendre au collège ».

##### 100 % Parents

Ce programme déployé sur l'année propose d'accompagner les parents pour les aider à soutenir leurs enfants dans leur scolarité. Les parents visionnent une vidéo et participent à deux échanges téléphoniques menés par un volontaire Energie Jeunes. 100% Parents vise à aider les parents des élèves bénéficiaires de « Aimer apprendre au Collège », par une intervention courte fondée sur la recherche.

#### Le Comité Enseignants

Pour sa deuxième année d'existence, le Comité Enseignants s'est résolument tourné vers la construction des programmes en répondant aux nombreuses sollicitations quant à certaines orientations à prendre. Que ce soit pour 100 % Parents ou Aimer apprendre au collège, son apport s'est révélé très important pour l'association et les recommandations faites ont été prises en compte pour l'année à venir.

#### Les temps forts de l'année

Lancement d'une nouvelle délégation régionale en Guadeloupe.

Les territoires d'outre-mer font l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement dans le cadre de politiques interministérielles dans lesquelles le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports prend toute sa place. La politique éducative nationale, qui se décline dans l'ensemble des territoires ultramarins, s'inscrit dans une démarche de réduction des inégalités entre les territoires. C'est dans ce contexte que, sous l'impulsion du Rectorat de la Guadeloupe, Energie Jeunes s'implante pour permettre aux élèves d'aimer apprendre.

#### Création du Lab. R&D Energie Jeunes

Désireuse d'entamer une nouvelle étape dans sa lutte contre les inégalités scolaires et afin d'améliorer ses programmes pédagogiques existants et d'en concevoir de nouveaux, Energie Jeunes renforce son Laboratoire de Recherche et Développement. Après le lancement d'un appel à candidatures, nous avons accueilli Calliste Scheibling Seve, notre nouvelle Directrice Scientifique et Pédagogique.

## *Faits caractéristiques*

### Déménagement en janvier 2023

L'équipe nationale Energie Jeunes quitte le quartier de l'Arc de Triomphe et rejoint la Délégation régionale d'Île-de-France dans les nouveaux locaux d'Arcueil.

### Energie Jeunes fête ses 10 ans en Auvergne-Rhône-Alpes

Lors de sa convention annuelle, la région Auvergne-Rhône-Alpes d'Energie Jeunes a fêté 10 ans d'implantation. L'occasion de réunir les anciens et les nouveaux : les différentes promotions de volontaires en Service Civique ainsi que les volontaires et les partenaires qui se sont engagés au démarrage et ceux qui sont engagés actuellement. Une soirée riche en souvenirs et en promesses d'avenir.

### Conférence à l'Assemblée Nationale

Energie Jeunes a participé à la conférence "Enseignants et associations, une équipe complémentaire au service des élèves". Cette conférence a mis en avant le travail fait par 7 grandes associations éducatives, accompagnées d'enseignants, afin de soutenir, tout au long de leur parcours scolaire, les élèves en risque de décrochage. Le débat a porté sur les conditions d'un développement vertueux de ces alliances éducatives entre enseignants et associations.

### La semaine des bénévoles Energie Jeunes

Du lundi 3 au vendredi 7 avril 2023, Energie Jeunes a lancé sa première édition d'une semaine riche en événements pour mettre à l'honneur ses bénévoles à l'échelle nationale ainsi qu'en région. Forte de ce premier succès, la semaine des bénévoles est d'ores et déjà renouvelée pour avril 2024.

### Lancement des live découverte

À l'occasion de la semaine des bénévoles et parce que cette initiative a été un succès et est maintenant plébiscitée, Energie Jeunes a mis en place des "live découverte" tout au long de l'année scolaire. Grâce à la présence de plusieurs volontaires connectés en direct, ces live d'une heure sont l'occasion, pour toute personne intéressée par nos actions, de pouvoir échanger, poser des questions, et en savoir plus sur nos interventions.

### Événement partenaires

Pour l'édition 2023 de notre grand événement partenaires, ceux qui nous soutiennent tout au long de l'année ont répondu présents dans les locaux de BNP Paribas pour une matinée d'échanges. Ce rendez-vous annuel a été l'occasion de trouver des pistes de réponses aux enjeux RH liés à la politique RSE des entreprises, de comprendre l'utilité du growth mindset et de trouver des solutions d'engagement pour l'année scolaire prochaine. L'événement a rassemblé plus de 70 personnes.

### Éléments financiers

Les revenus associatifs s'élèvent à 2 400 403 € (+6.5 % par rapport à N-1). Ils sont constitués des éléments suivants :

- Ressources liées à la générosité 1 986 133 €
- Concours publics et subventions d'exploitation 326 924 €
- Production immobilisée incorporelle 83 094 €
- Transfert de charges d'exploitation 4 077 €
- Produits divers gestion courante 176 €

Les charges d'exploitations s'élèvent à 2 430 816 €, dont 1 417 702 € pour la masse salariale et charges assimilées, soit 58 % du budget de fonctionnement.

Le coût « économique » d'accompagnement pédagogique d'un élève se monte à 19 €

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 présente un déficit de 60 816 €.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	167 516	83 094	32 227	218 382
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>167 516</b>	<b>83 094</b>	<b>32 227</b>	<b>218 382</b>
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	914	55 378		56 291
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	244 170	82 564	91 699	235 035
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>245 084</b>	<b>137 942</b>	<b>91 699</b>	<b>291 326</b>
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	15 910	13 358	1 152	28 116
<b>Immobilisations financières</b>	<b>15 910</b>	<b>13 358</b>	<b>1 152</b>	<b>28 116</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>428 510</b>	<b>234 393</b>	<b>125 078</b>	<b>537 823</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	83 094	137 942	13 358	234 393
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>137 942</b>	<b>13 358</b>	<b>151 299</b>
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 152	1 152
Scissions				
Mises hors service	32 227	91 699		123 926
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>32 227</b>	<b>91 699</b>	<b>1 152</b>	<b>125 079</b>


**Notes sur le bilan**
**Amortissements des immobilisations**

	<b>Au début de l'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminutions</b>	<b>A la fin de l'exercice</b>
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 411	29 970	658	57 722
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>28 411</b>	<b>29 970</b>	<b>658</b>	<b>57 722</b>
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	155	2 943		3 097
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	162 332	39 390	91 699	110 023
– Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>162 487</b>	<b>42 333</b>	<b>91 699</b>	<b>113 121</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>190 898</b>	<b>72 303</b>	<b>92 357</b>	<b>170 843</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 717 987 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	28 116		28 116
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	425 569	425 569	
Autres créances	214 608	214 608	
Charges constatées d'avance	49 695	49 695	
<b>Total</b>	<b>717 987</b>	<b>689 871</b>	<b>28 116</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
Etat – produits à recevoir	200 677
<b>Total</b>	<b>200 677</b>

Il a été constaté un produit à recevoir de 200K euros concernant la collecte de la taxe d'apprentissage en raison de changement de calendrier.

## Notes sur le bilan

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de repris					
Ecart de réévaluation					
Réserves	214 037				214 037
Report à Nouveau	240 016		47 459		287 475
Excédent ou déficit de l'exercice	47 459	-47 459		60 816	-60 816
Situation nette	501 512	-47 459	47 459	60 816	440 696
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat					
<b>TOTAL</b>	<b>501 512</b>	<b>-47 459</b>	<b>47 459</b>	<b>60 816</b>	<b>440 696</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 718 352 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 452	99 452		
Dettes fiscales et sociales	221 814	221 814		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	122	122		
Produits constatés d'avance	396 965	396 965		
<b>Total</b>	<b>718 352</b>	<b>718 352</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	37 857
Dettes provis. pr congés à payer	72 310
Personnel – autres charges à payer	7 921
Personnel – ndf à payer	27 124
Charges sociales s/congés à payer	30 655
Charges sociales – charges à payer	1 044
Taxes sur salaires	10 992
Etat – formation professionnelle co	473
<b>Total</b>	<b>188 378</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	49 695		
<b>Total</b>	<b>49 695</b>		

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires (loyers, ...) dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	396 965		
<b>Total</b>	<b>396 965</b>		

Les produits constatés d'avance sont composés :

Des produits des partenariats dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur : 397K€.

Ils sont calculés suivant l'état d'avancement des contrats de partenariat à la clôture.

Un prorata est calculé en fonction de la période restant à servir.

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

	30/06/2023	30/06/2022
<i>Autres produits</i>		
Dons partenaires	1 582 251	1 282 998
Collectes taxe d'apprentissage	360 918	547 866
Dons privés	42 327	134 603
Rétrocession droits d'auteur	636	42
transfert de charges d'exploitation	4077	1408
Autres produits de gestion courante	176	314
<b>Total</b>	<b>1 990 385</b>	<b>1 967 231</b>

### Subventions d'exploitation

#### 1. Subventions relatives aux services civiques :

En tant qu'organisme agréé, l'Association a perçu sur l'exercice 2022-2023 un total de 46 513 euros de subventions pour le financement des services civiques.

#### 2. Subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) :

L'association a signé une convention pour un montant de 60 000 euros avec le ANCT pour lutter contre les inégalité scolaires afin de favoriser la réussite scolaire.

#### 3. Subvention de l'Académie de Versailles :

L'association a signé une convention pour un montant de 50 000 euros avec le Rectorat de Versailles dans le cadre du dispositif "devoirs faits" dans lequel l'association s'est engagée à fournir des ressources et des outils pour les établissements identifiés et aussi à former les coordinateurs.

### Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		201 733	125 191			326 924
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						<b>326 924</b>



## Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	194	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31 691	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 104
<b>TOTAL</b>	<b>31 884</b>	<b>1 104</b>

## Autres informations

### Informations sur les dirigeants

#### Effectif

Effectif moyen du personnel : 28.6 personnes dont 5.41 apprentis

	30/06/2023	30/06/2022
Responsables opérations académie/programmes	8	10
Chargées de mission scientifique	1	1
Responsables des relations collèges	2	2
Responsables communication/assistant communica	2	3
Responsables contrôle de gestion	0	1
Responsables des opérations/assistants	12	8
Directrices du développement	1	1
Responsables administratives RH	2	2
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>28</b>

### Rémunérations allouées aux dirigeants

Les trois plus hauts dirigeants de l'association identifiés sont :

Président - Philippe Korda

Vice-président - Laurent Kocher

Secrétaire - Jean-François Rambicur

L'association ne verse aucune rémunération, ni avantage en nature au titre des fonctions occupées par ces derniers.

### Honoraires CAC

Pour l'exercice 2022-2023, les honoraires du CAC s'élèvent à 9345 euros.

### Détail de la ventilation des contributions volontaires

Type	Nombre d'heure de bénévolat	Equivalent en nombre de classes	Valorisation
Bénévoles assurant les tâches de direction	0	0	70 000
Mécénat de compétence	56 305	2 293	4 094 288
Bénévoles indépendants	17 251	3 764	393 083
Bénévoles salariés	2 630	1 433	89 417
Bénévoles retraités	494	234	16 799
Services civiques	41 239	1 904	644 612
Abandon d'indemnités	0	0	13 878
Abandons frais autres	0	0	10 865
<b>TOTAL</b>	<b>117 919</b>	<b>9 628</b>	<b>5 332 941</b>

Les contributions volontaires correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

Les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

## *Autres informations*

Périmètre de la valorisation des contributions volontaires :

Les contributions volontaires perçues par l'association comprennent le bénévolat des volontaires, les mises à disposition de personnes par des entités tierces partenaires (mécénat de compétence), les biens meubles et immeubles et les dons en nature.

Tous ces éléments de contributions volontaires sont valorisés aux fins de s'agréger au compte d'Emploi annuel des Ressources de l'association.

Principe de valorisation des heures de volontaires :

Le taux horaire standard de formation de 34 € résulte d'une moyenne des coûts horaires observés chez nos entreprises partenaires.

Les autres taux sont calculés par les entreprises partenaires en fonction des coûts de revient des salariés.

La valorisation des contributions résulte du produit des heures fournies à l'association, déplacements compris, par les taux horaires déterminés par les entreprises partenaires et par l'association pour les bénévoles indépendants et les services civiques.

- Volontaires indépendants : Les heures de contributions en activité de formation sont valorisées au taux unitaire global de 34 euros. Les heures de contribution « hors activité de formation » sont valorisées au taux unitaire global de 14 euros,

- Volontaires du service civique : Les heures de contributions en activité de formation sont valorisées au taux unitaire global de 34 euros. Les heures de contribution « hors activité de formation » sont valorisées au taux unitaire global de 14 euros,

- Bénévoles salariés au sein de nos entreprises partenaires : Les heures de contributions sont valorisées par les entreprises en fonction des coûts de revient des salariés

- Mécénats de compétences délégués par nos entreprises partenaires : Les heures de contributions sont valorisées par les entreprises en fonction des coûts de revient des salariés.

Modalités du retraitement de la valorisation des ressources année civile versus année comptable :

Les entreprises partenaires adressent à l'association la liste valorisée au prorata temporis des mécénats de compétence sur l'année civile précédant la période de clôture des comptes de l'association (du 1er juillet au 30 juin).

Les entreprises partenaires n'étant pas en mesure de fournir un état correspondant à la période de clôture des comptes de l'association, il est procédé à un retraitement de la liste valorisée pour d'une part déduire la part correspondant au 1er semestre de l'année civile N-1 et ajouter la part correspondant au 1er semestre de l'année civile N.

Le retraitement des périodes se fait globalement en fonction des heures et des coûts moyens des contrats de mécénats et si nécessaire contrat par contrat.

Il est tenu compte des entrées et sorties de mécénats de compétence suivant le tableau de suivi des contrats de mécénats tenu par la RH.

Mise à disposition de locaux :

Des conventions de mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit d'Energie Jeunes ont été signées sur quelques DR.

Les surfaces prêtées étant modestes et non significatives, nous n'avons donc pas procédé à une évaluation des locaux prêtés à l'association.



## Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public :

Conformément à l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement n° 2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, les coûts sont répartis dans trois postes :

- Les missions sociales ;
- Les coûts d'appel à la générosité publique et de recherche de fonds ;
- Les frais de fonctionnement et de communication.

Les missions sociales :

La mission sociale de l'association Energie Jeunes consiste en la formation des élèves de collège de la 6ème à la 3ème, à la persévérance scolaire. Pour ce faire, une organisation nationale et régionale a été mise en place avec la contribution de volontaires pour couvrir les besoins des formations exprimés par les collèves.

Toute l'organisation concourt à l'exercice de cette mission sociale et les décisions d'affectations analytiques qui ne sont pas comprises dans cette mission sociale relèvent soit des frais de fonctionnement soit de la recherche de fonds.

Les versements à d'autres organismes agissant en France sont constitués principalement des frais de formation des personnes en services civiques dans l'association, ainsi que de la participation financière à une convention de recherche signée avec la fondation de coopération scientifique PSE. Energie Jeunes a souhaité collaborer avec PSE pour effectuer une étude d'impact de son programme "exploiter tout son potentiel". Cette convention a pris effet le 1er septembre 2014.

Les frais de recherche de fonds :

L'association regroupe les frais de recherche, de traitement des dons issus de la collecte de la taxe d'apprentissage et du mécénat sur cette rubrique.

Les frais de fonctionnement :

Il n'est imputé aucune quote-part de ces frais sur les missions sociales. Les frais de fonctionnement général prennent en charge pleinement les frais suivants : services ressources humaines, service comptabilité, service contrôle de gestion et audit, service informatique, services généraux, service communication institutionnelle, service juridique, direction financière. A l'exception des salariés responsables régionaux des opérations dont le coût global est affecté à 100% à la mission sociale de l'association.

Certains salariés peuvent être à la fois en fonctionnement et en mission sociale.

Les autres fonds privés:

Les autres fonds privés comprennent les produits issus des partenariats entreprises ainsi que les produits de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Subventions & autres concours publics:

Les produits des subventions obtenues, dont notamment les subventions relatives aux contrats de services civiques, sont intégrés dans la ligne subvention & autres concours publics.

Voir tableau annexé.

Conformément au règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, les coûts sont répartis dans trois postes :

- Les missions sociales,
- Les coûts d'appel à la générosité publique et de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement et de communication.

Les missions sociales

La mission sociale de l'association Energie Jeunes consiste à la formation des élèves de collèges de la 6ème à la 3ème à la persévérance scolaire. Pour ce faire une organisation nationale et régionale a été mise en place avec la contribution de volontaires pour couvrir les besoins des formations exprimés par les collèves.

Toute l'organisation concourt à l'exercice de cette mission sociale et les décisions d'affectations analytiques qui ne sont pas comprises dans cette mission sociale relève soit des frais de fonctionnement soit de la recherche de fonds.



## *Autres informations*

Les versements à d'autres organismes agissant en France sont constitués principalement des frais de formation des personnes en services civiques dans l'Association, ainsi que la participation financière à une convention de recherche signée avec la fondation de coopération scientifique PSE. Energie Jeunes a souhaité collaborer avec PSE pour effectuer une étude d'impact de son programme « exploiter tout son potentiel ». Cette convention a pris effet le 1er septembre 2014.

### Les frais de recherche de fonds

L'Association regroupe les frais de recherche, de traitement des dons issus de la collecte de la taxe d'apprentissage et du mécénat sur cette rubrique.

### Les frais de fonctionnement

Il n'est imputé aucune quote-part de ces frais sur les missions sociales. Les frais de fonctionnement général prennent en charge pleinement les frais suivants : services ressources humaines, service comptabilité, service contrôle de gestion et audit, service informatique, services généraux, service communication institutionnelle, service juridique, direction financière. A l'exception des salariés responsables régionaux des opérations dont le coût global est affecté à 100% à la mission sociale de l'Association.

Certains salariés peuvent être à la fois en fonctionnement et en missions sociales.

### Les autres fonds privés

Les autres fonds privés comprennent les produits issus des partenariats entreprises ainsi que les produits de la collecte de la taxe d'apprentissage.

### Subventions & autres concours publics

Les produits des subventions obtenues, dont notamment les subventions relatives aux contrats de services civiques, sont intégrés dans la ligne subvention & autres concours publics.





CER CDR	CHIFFRES AU 30/06/2023	MISSIONS SOCIALES	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE RECHERCHE DES AUTRES FONDS PRIVES	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATION AUX PROVISIONS	ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES
ACHATS	236 114,66	230 176,30			5 938,36		
SERVICES EXTERIEURS	602 719,45	506 689,07			96 030,38		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	82 117,93	43 451,55	14 690,27		23 976,11		
FRAIS DE PERSONNEL	1 417 702,23	750 157,18	253 616,12		413 928,93		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	72 302,59	68 324,63			3 977,96		
AUTRES CHARGES	19 859,18	19 601,73			257,45		
CHARGES FINANCIERES							
CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 884,00	31 884,00			0,00		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	119,00	119,00					
ENGAGEMENTS A REALISER SUR LES RESSOURCES AFFECTEES							0,00
COMPTE DE RESULTAT / CER	2 462 819,04	1 650 403,45	268 306,39	0,00	544 109,19	0,00	0,00

CER CDR	CHIFFRES AU 30/06/2023	RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	AUTRES PRODUITS AFFECTES AUX MISSIONS SOCIALES	AUTRES FONDS PRIVES	SUBVENTIONS ET AUTRES CONTRIBUTIONS	AUTRES PRODUITS	REPRISE DES PROVISIONS	REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES
VENTE DE BIENS ET SERVICES									
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 396 326,34		42 963,10		1 943 169,50	326 924,30	83 269,44		
PRODUITS FINANCIERS	4 572,21						4 572,21		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 104,39						1 104,39		
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0,00								
COMPTE DE RESULTAT / CER	2 402 002,94	0,00	42 963,10	0,00	1 943 169,50	326 924,30	88 946,04	0,00	0,00

 CROD 2023

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 332 941		6 045 108	0
Bénévolat	5 308 199		6 026 789	
Prestations en nature				
Dons en nature	24 742		18 319	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>5 332 941</b>	<b>0</b>	<b>6 045 108</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 262 941		5 975 108	
Réalisées en France	5 262 941		5 975 108	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	70 000		70 000	
<b>TOTAL</b>	<b>5 332 941</b>	<b>0</b>	<b>6 045 108</b>	<b>0</b>


 CER 2023

## COMpte d'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	<b>42 963</b>	<b>134 645</b>	<b>1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>42 963</b>	<b>134 645</b>
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	42 963	134 645	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	42 327	134 603
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	636	42
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>42 963</b>	<b>134 645</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>42 963</b>	<b>134 645</b>
<b>4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEREGRESSIONS</b>			<b>2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5- REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>			<b>3- UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>42 963</b>	<b>134 645</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 963</b>	<b>134 645</b>
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)</b>		
			(-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(+) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)</b>		

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>5 262 941</b>	<b>5 975 108</b>	<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>5 332 941</b>	<b>6 045 108</b>
Réalisées en France	5 262 941	5 975 108	Bénévolat	5 308 199	6 026 789
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	Dons en nature	24 742	18 319
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>5 332 941</b>	<b>6 045 108</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 332 941</b>	<b>6 045 108</b>

FONDS DEBIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# ENERGIE JEUNES

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

ENERGIE JEUNES

12 Rue de Lord Byron - 75008 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## ENERGIE JEUNES

12 Rue de Lord Byron - 75008 PARIS

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'Organe Délibérant

#### Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Paris, La Défense, le 29 novembre 2023

KPMG SA

Date :  
2023.11.29  
16:41:43  
+01'00'

Géraldine Roosen

Commissaire aux comptes